



Bruxelles, le 17 février 2020
(OR. en)

5807/20

LIMITE

CO EUR-PREP 1

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Réunion du Conseil européen (26 et 27 mars 2020) – Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion visée en objet.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

En marge de la réunion de mars, les membres du Conseil européen et le haut représentant rencontreront les chefs d'État des pays partenaires du G5 Sahel, en présence du président de la Commission de l'Union africaine et du secrétaire général des Nations unies.

Au début de la réunion, le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil présentera un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de conclusions antérieures du Conseil européen.

I. RENFORCEMENT DE LA BASE ÉCONOMIQUE

Le Conseil européen tiendra un débat approfondi sur le renforcement de la base économique de l'UE, centré sur les possibilités offertes par la transformation numérique et la transition écologique. Il fournira des orientations sur la lutte contre les obstacles qui existent dans le marché unique, sur le développement d'une politique industrielle tournée vers l'avenir et sur l'amélioration du soutien apporté aux PME.

Le Conseil européen sera également invité à approuver des orientations stratégiques sur les priorités de la stratégie annuelle pour une croissance durable, ainsi que la recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

II. NUMÉRIQUE

Orienter la transformation numérique est essentiel pour assurer la démocratie de l'Europe, sa sécurité, son modèle social de marché et sa durabilité compétitive, ainsi que sa croissance économique future. Le Conseil européen fournira des orientations sur l'orientation générale et les priorités politiques d'une politique numérique tournée vers l'avenir, y compris dans les domaines de la 5G, de l'intelligence artificielle et des données.

III. ÉLARGISSEMENT

Conformément à ses conclusions d'octobre 2019, le Conseil européen reviendra sur la question de l'élargissement.

IV. RELATIONS EXTÉRIEURES

Le Conseil européen tiendra un débat stratégique sur les relations UE-Chine dans la perspective du sommet UE-Chine et de la réunion des dirigeants UE-Chine.

Il évaluera également les résultats du sommet UE-Inde du 13 mars et procédera à un échange de vues sur les préparatifs du sommet des Balkans occidentaux qui se tiendra à Zagreb en mai.

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur d'autres questions de politique étrangère spécifiques.

V. AUTRES POINTS

Le Conseil européen sera invité à approuver les nouvelles orientations stratégiques dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.
